

Les infos

Vendredi 17 Novembre 2017



1.000 EUROS

L'ensemble des syndicats représentatifs a demandé à Caroline Guillaumin d'être reçues en urgence pour corriger la situation «post PMAS fantôme». Il convient de trouver la solution qui permette de compenser ce que les uns pensaient pouvoir toucher en abondement, tout en bénéficiant de la décote de 20% (sur les 51 millions d'euros actuellement en fonds relais), ou bien répondre au besoin de ceux qui ne pensaient pas que leur intéressement / participation serait bloqué pendant 5 ans ! Cette compensation nécessaire tourne autour de 1.000 euros. L'enveloppe globale correspondrait quasiment au montant de l'augmentation du stock d'actions gratuites entre 2016 et 2017 distribuées à quelques happy few !

TELETRAVAIL

Il n'y a eu aucun accident du travail, ni accident de trajet déclaré depuis le début de l'expérimentation obtenue par accord dès le 11 Juillet 2013, ni aucune «fuite» d'information. C'est un des enseignements de la commission de suivi du télétravail qui s'est tenue le 13 novembre. Le document remis en séance est disponible sur nos sites. L'avalanche de statistiques à fin octobre 2017 couvre les 6.415 télétravailleurs (17% de la population) – soit 37% de salariés télétravailleurs dans les services centraux. Il y a une forte croissance (36%). On

peut retenir une bonne répartition sur les différents jours de la semaine et une légère préférence pour les vendredis et mercredis. Pour la CGT, il va falloir revoir à court terme les fréquences (à l'augmentation) du nombre de jours télétravaillés. Le nombre de places disponibles diminue et l'idée du flex-office est de pouvoir se regrouper par sujet ou projet. En effet, le télétravail est indissociable du Flex-office, mais vu l'augmentation de population, notamment de prestataires aux Dunes, il devient difficile de se placer où l'activité le justifierait. Les demandes d'accès au dispositif sont à saisir dans le self service RH. Officiellement, il n'y a eu que 2 refus : une personne nouvelle sur son poste et une personne en mobilité se sont vu refuser l'accès au télétravail. Chiffres tout à fait fantaisistes. Et c'est d'ailleurs la même dérive que pour les demandes de formation, ce qui ne permet pas de travailler sérieusement sur l'évolution de ces dispositifs. Nous nous invitons donc à nous contacter si vous avez eu un refus qui ne vous paraît pas justifié. Les derniers déploiements sont prévus sur COMM et MARK. Les directions actives dans le déploiement sont MARK, OPER, GTPS, BDDF, SEGL, RISQ, CORI, DFIN, DRHG. Pour les prestataires, une équipe s'occupe d'une expérimentation. Dans le réseau, la réflexion avance mais pas très vite. La direction du réseau n'est plus dans le refus catégorique. Nous avons rappelé que lors de la négociation, la direction avait expliqué qu'il y avait des restrictions à cause des transformations, des mobilités et que les métiers allaient changer. La transformation a avancé – on est en avance de 6 mois – et les équipes sont stabilisées. On pourrait passer certaines fonctions en télétravail. Les formations vont être revues et mises à disposition dès le 2 janvier 2018. L'enquête de satisfaction annuelle va avoir lieu, mais cette année elle a pris un peu de retard. Il est rappelé qu'en cas de demande de se déplacer pendant une journée de télétravail, il faut récupérer cette journée de télétravail qui est alors reportée.



CGT Société Générale

17, Cours Valmy - Paris La Défense - Tél: 01.42.14.30.68

cgt.sg@wanadoo.fr

Internet: www.cgtsocgen.fr

Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT

